BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 015-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-004/PRES DU 22 MAI 2014 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRET BID N°2UV0135, ISTISNA'A N°2UV0136, ISTISNA'A DECLARATION DE DJEDDAH N°2UV0137 CONCLUS LE 15 JANVIER 2014 EN ARABIE SAOUDITE ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE (PRRIA) AU BURKINA FASO

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 07 mai 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-004/PRES du 22 mai 2014 portant autorisation de ratification des Accords de prêt BID n°2UV0135, Istisna'a n°2UV0136, Istisna'a déclaration de Djeddah n°2UV0137 conclus le 15 janvier 2014 en Arabie Saoudite entre le Burkina Faso et la Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire (PRRIA) au Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 07 mai 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Premier Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
Premier vice- Président
BURKINA FASO

Honoré Lucien NOMBRE

Le Secrétaire de séance

Bakary KONE